

## Information sur le dispositif HAPA SSMS

## Hébergement et Accueil aux Personnes Agées Secteur Sanitaire et Médico-Social

**Contact**: Sophie BIGEREL

Tél: 06 84 36 26 34 sophie.bigerel@orange.fr





## LES ENJEUX de la prévention





# En 2016, dans les hébergements médicalisés pour personnes âgées (NAF 8710 A) et les hébergements sociaux pour personnes âgées (NAF 8730A)

- 257 342 salariés
- 24256 accidents du travail, dont 22780 ayant entraîné 1 119 303 journées perdues et 1028 nouvelles incapacités
- 1091 maladies professionnelles (surtout TMS tableau 57) entraînant 423 nouvelles incapacités et 255 219 journées perdues,
- o Indice de fréquence (nombre d'AT/1000 salariés) a augmenté de ~13% entre 2012 et 2016, alors que l'indice national a diminué de 3,5%
- o Les principales causes d'accident du travail (AT) sont
  - « Objets en cours de manipulation » (mobilisation de personnes essentiellement) et
  - « chute de plain-pied »



- o ~90% des Maladies Professionnelles reconnues sont en lien avec les TMS
- La population salariée de plus de 40 ans est plus exposée.



### Humaines

- Dommage consécutif à un AT
- Douleur
- Restrictions d'aptitude
- Atteinte à la santé
- Maladies professionnelles
- Handicap fonctionnel
- Exclusion sociale

### Réglementaires

- Non respect des Principes Généraux de Prévention (art L4121-1 du code du travail)
- Faute inexcusable de l'employeur
- Difficulté de respecter les recommandations dont la RECO R471 et réglementations des secteurs professionnels

### **Financières**

- Perte d'efficacité
- \* Perte de flexibilité
- Gestion de l'absentéisme
- **x** Coûts directs et indirects
- **x** Gestion des reclassements et licenciements pour inaptitude

### Sociétales

- Désorganisation des équipes
- Dégradation du climat social
- Diminution de la qualité
- Dégradation de l'image de marque
- Risques d'atteinte à la santé des résidents



### LES ENJEUX

### **Humains**

Les Acteurs de la structure participent au quotidien à la prévention

- Formation dirigeant
- Formation Animateur Prévention HAPA SSMS
- Formation acteur PRAP,
- Analyses

### Réglementaires

- Planification de la prévention et intégration dispositif HAPA SSMS, démarche qualité
- Mise à jour du DUERP
- SDC\* art L4644-1 code travail
- Qualité de Vie au Travail
- · Réglementation secteurs activité

### **Financiers**

Investissement dans la prévention Retour sur investissement

- Baisse des AT/MP
- Augmentation de la qualité de travail

### Sociétaux

- Groupe de travail : écoute échange, amélioration du climat social
- Mieux-être au travail
- Amélioration de la qualité

\*SDC: salarié Désigné Compétent



## Salarié désigné compétent en santé-sécurité au travail

- Depuis le 1er juillet 2012, tout employeur doit désigner au moins un salarié « compétent pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise » (L.4644-1 du Code du travail).
- Cette désignation ne remet pas en cause le principe de la responsabilité de l'employeur vis-à-vis de la santé-sécurité de ses salariés.
- Le salarié compétent en santé-sécurité doit pouvoir :
  - o comprendre l'approche générale d'évaluation des risques professionnels,
  - o contribuer à la mettre en œuvre.
- L'Animateur Prévention HAPA SSMS est reconnu comme Salarié Désigné Compétent



## LES OBJECTIFS





## Répondre aux valeurs essentielles de la prévention

## La personne

Implication de tous

## Dialogue social

Implication des salariés Implication des instances dans la maîtrise des risques

## La transparence

Engagement de la direction
dans la prévention
Clarté des objectifs
Communication santé et sécurité



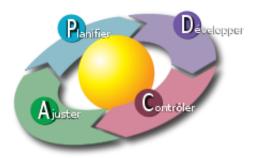




### Mise en place une démarche de prévention structurée

## Organiser la prévention :

Direction



### Comprendre le travail réel :

- -analyse
- -remontée des informations
- « terrain »

# Impliquer tous les acteurs de l'entreprise :

-apporter de la compétence à tous les niveaux

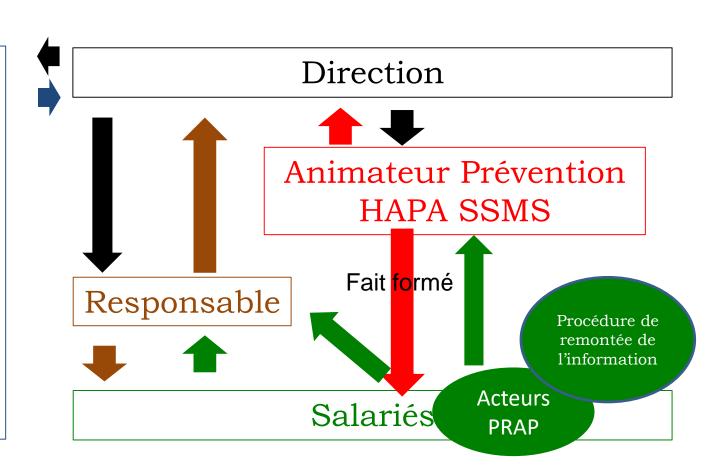
# Mettre en place une démarche participative :

- Dispositif HAPA SSMS
- -Apporter des solutions aux dysfonctionnements et aux situations à risques
- -Utiliser le DU comme outil de suivi de la démarche



## Impliquer tous les acteurs

Comité de pilotage Groupe de travail



#### **ACTIFormation**



Direction **AP HAPA SSMS** Comité de pilotage Salariés

#### 1-MOBILISER

- -Formation de la direction
- -Formation d'un AP HAPA SSMS (lettre de mission)
- -Diagnostic santé de l'entreprise
- -Cadrage du projet par la direction (engagement, moyens)
- -Création d'un comité de pilotage
- -Formation du comité de pilotage et de l'encadrement
- -Communication sur le projet à l'entreprise
- -Formation des salariés Acteur PRAP (lettre de mission)

## **Dispositif HAPA SSMS**

**AP HAPA SSMS** Salariés

Comité de pilotage

#### 2- ANALYSER

- -Repérer et analyser les situations de travail dangereuses
- -Analyser les Accidents du Travail
- -Repérer les causes
- -Mettre à jour le DU

#### 4- VALIDER

- -Evaluer les actions mises en place
- -Evaluer la démarche
- -Acter, mettre à jour le DU
- -Maintenir et Actualiser des Compétences des salariés formés

Direction Comité de pilotage AP HAPA SSMS

Salariés

**Amélioration** continue

### 3- AGIP

- -Hiérarchiser les actions et les planifier
- -Mettre en œuvre des actions d'améliorations en lien avec les situations dangereuses repérées
- -Suivre les actions sur le plan d'action du DU

Direction Comité de pilotage **AP HAPA SSMS** Salariés

DU



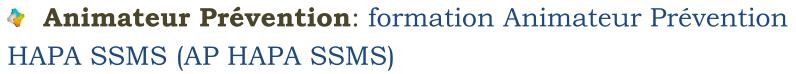
## LES ACTEURS DE PREVENTION





### Les compétences nécessaires dans le dispositif HAPA SSMS

- Direction : formation management sante et sécurité
  - o La formation peut aussi être suivi par l'encadrement





**Comité de pilotage** : information sur le dispositif, formation de l'encadrement



Salariés: formation acteur PRAP, veille ergonomique et de prévention sur le terrain

Détail des formations sur le site